



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

IUFM

Question au Gouvernement n° 1676

Texte de la question

RÉFORME DES IUFM

M. le président. La parole est à M. Marc Dolez, pour le groupe de la Gauche démocrate et républicaine.

M. Marc Dolez. Madame la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche, après-demain vendredi 6 novembre, toutes les forces vives du Douaisis manifesteront ensemble dans leur diversité politique et syndicale pour s'opposer à la suppression de leur IUFM.

La récente et brutale décision de la présidence de l'université d'Artois reviendrait, en effet, au nom de l'autonomie, à rayer de la carte un centre de plus de mille étudiants, au mépris de l'enracinement d'un savoir-faire unanimement reconnu et d'une prestigieuse histoire de 175 ans depuis la création de la première école normale.

C'est une décision lourde de conséquences, tant pour la ville de Douai que pour la qualité de la formation des maîtres dans le Nord-Pas-de-Calais, mais qui pourrait aussi préfigurer la disparition de nombreux autres centres dans le pays.

Cette logique de démantèlement va à l'encontre de l'engagement pourtant très clair que vous avez pris le 4 février dernier dans cet hémicycle, lorsque vous avez déclaré : " Je veux ici rassurer solennellement tous les députés présents : les antennes de proximité des IUFM continueront d'accueillir des étudiants, parce que ceux-ci ont besoin d'une formation au plus près des territoires et au plus près des classes ".

Madame la ministre, quelles initiatives et quelles dispositions comptez-vous prendre pour garantir la pérennité d'un centre de formation des maîtres et d'un pôle universitaire fort à Douai, et, plus, généralement pour maintenir l'irremplaçable potentiel des IUFM en termes de personnels, de moyens et de lieux de formation ?
(*Applaudissements sur les bancs des groupes SRC et GDR.*)

M. le président. La parole est à Mme Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Mme Valérie Pécresse, *ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche*. Monsieur Dolez, depuis la loi Fillon, les IUFM ont été intégrés dans les universités, et cela à la satisfaction générale. (*Protestations sur les bancs du groupe GDR et du groupe SRC.*)

Aujourd'hui, ils constituent des pôles universitaires de proximité. Au-delà du cas particulier de Douai, vous m'avez interrogé sur leur avenir. Je crois pouvoir m'engager et affirmer que l'avenir de ces pôles universitaires de proximité, qui apportent tellement à nos territoires, est assuré. Il est assuré dans le cadre de la formation des maîtres et de la réforme de cette formation, car les étudiants auront besoin d'avoir une formation continue et des stages gérés au plus près des classes, sur tout le territoire.

L'avenir est assuré aussi dans le cadre de la professionnalisation des cursus que nous souhaitons, à travers des IUT de proximité et des départements de BTS de proximité.

En ce qui concerne le cas particulier de Douai ("*Ah !*" *sur les bancs du groupe SRC*), j'ai demandé au recteur de réunir l'ensemble des universités du Nord-Pas-de-Calais et de discuter avec elles d'un schéma directeur régional de la formation des maîtres dans cette région. Dans ce cadre, nous discuterons avec les élus, les directeurs des antennes de proximité et les présidents des universités.

Pour ce qui est du pôle de Douai, monsieur Dolez, je peux d'ores et déjà vous dire que j'ai obtenu l'engagement du président de l'université d'Artois de maintenir ce pôle, qui apporte tellement à votre territoire et qui apportera tellement à nos étudiants. (*Applaudissements sur les bancs du groupe UMP.*)

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1676

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 novembre 2009

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 5 novembre 2009